



Calcul loyer colocation

Par **Patquartier**, le **28/07/2021 à 18:45**

Bonjour

Nous avons une maison louée en colocation avec un seul bail , initialement il y avait 5 colocataires .

Deux colocataires sont partis et nous ne souhaitons pas en rajouter de nouveaux .

Avons nous le droit de fermer les espaces privatifs vacants (chambres) comment calculer le nouveau loyer pour trois . (si on le fait au prorata de la surface utilisée cela risque de créer un surcoût pour les locataires encore en place) est ce possible ?

Merci

Par **Lag0**, le **28/07/2021 à 18:49**

Bonjour,

Dans le cas d'une colocation avec un seul bail, c'est l'ensemble des colocataires qui paie le loyer, il n'y a pas un loyer par colocataire. Peu importe, donc, si un colocataire s'en va, c'est le même bail qui se poursuit avec les colocataires restants, donc même loyer et même chose louée.

Par **Patquartier**, le **28/07/2021 à 19:06**

N'est il pas possible toutefois sans changer de bail de fermer les chambres inoccupées et de diminuer le loyer (car nous craignons la sous location)

Merci

Par **Lag0**, le **28/07/2021** à **19:18**

Vous ne pouvez rien changer sans l'accord des locataires et un avenant au bail.